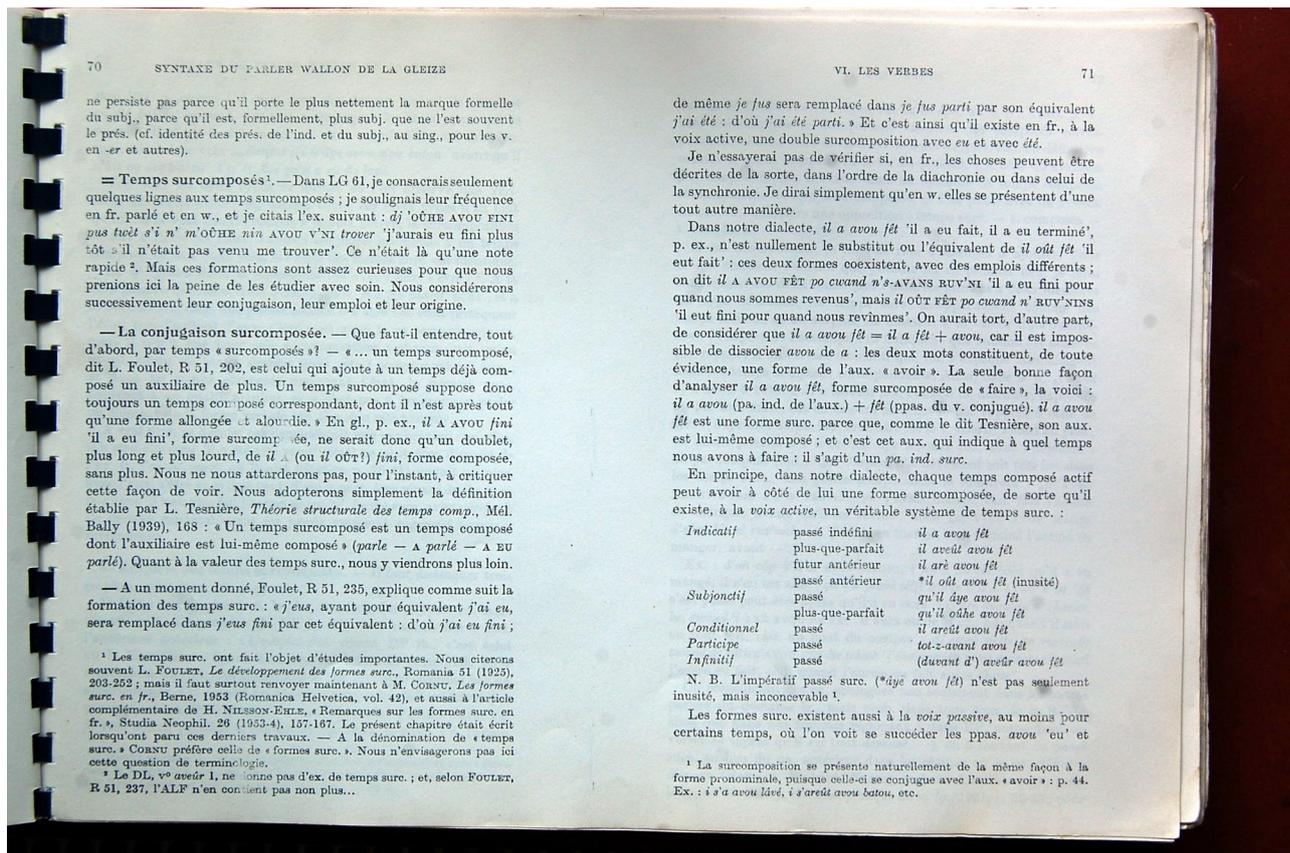


Louis Remacle, Syntaxe du parler de La Gleize, vol II, Paris, société d'édition "Les Belles Lettres", 1956

(pp. 71-83)



ne persiste pas parce qu'il porte le plus nettement la marque formelle du subj., parce qu'il est, formellement, plus subj. que ne l'est souvent le prés. (cf. identité des prés. de l'ind. et du subj., au sing., pour les v. en -er et autres).

— Temps surcomposés¹. — Dans LG 61, je consacrais seulement quelques lignes aux temps surcomposés ; je soulignais leur fréquence en fr. parlé et en w., et je citais l'ex. suivant : *dj' oÛHE AVOU FINI pus tchèt s'i n' m'oÛHE nin AVOU V'NI trover* 'j'aurais eu fini plus tôt s'il n'était pas venu me trouver'. Ce n'était là qu'une note rapide². Mais ces formations sont assez curieuses pour que nous prenions ici la peine de les étudier avec soin. Nous considérerons successivement leur conjugaison, leur emploi et leur origine.

— La conjugaison surcomposée. — Que faut-il entendre, tout d'abord, par temps « surcomposés » ? — « ... un temps surcomposé, dit L. Foulet, R 51, 202, est celui qui ajoute à un temps déjà composé un auxiliaire de plus. Un temps surcomposé suppose donc toujours un temps composé correspondant, dont il n'est après tout qu'une forme allongée et alourdie. » En gl., p. ex., *il A AVOU fini* 'il a eu fini', forme surcomposée, ne serait donc qu'un doublet, plus long et plus lourd, de *il A (ou il oÛt?) fini*, forme composée, sans plus. Nous ne nous attarderons pas, pour l'instant, à critiquer cette façon de voir. Nous adopterons simplement la définition établie par L. Tesnière, *Théorie structurale des temps comp.*, Mém. Bally (1939), 168 : « Un temps surcomposé est un temps composé dont l'auxiliaire est lui-même composé » (*parle — A parlé — A eu parlé*). Quant à la valeur des temps surc., nous y viendrons plus loin.

— A un moment donné, Foulet, R 51, 235, explique comme suit la formation des temps surc. : « *j'èus*, ayant pour équivalent *j'ai eu*, sera remplacé dans *j'èus fini* par cet équivalent : d'où *j'ai eu fini* ;

¹ Les temps surc. ont fait l'objet d'études importantes. Nous citerons souvent L. FOULET, *Le développement des formes surc.*, Romania 51 (1925), 203-252 ; mais il faut surtout renvoyer maintenant à M. CORNU, *Les formes surc. en fr.*, Berne, 1953 (Romanica Helvetica, vol. 42), et aussi à l'article complémentaire de H. NILSSON-ERLÉ, « Remarques sur les formes surc. en fr. », Studia Neophil. 26 (1953-4), 157-187. Le présent chapitre était écrit lorsqu'ont paru ces derniers travaux. — A la dénomination de « temps surc. » CORNU préfère celle de « formes surc. ». Nous n'envisagerons pas ici cette question de terminologie.

² Le DL, v° *aveûr* 1, ne donne pas d'ex. de temps surc. ; et, selon FOULET, R 51, 237, l'ALF n'en contient pas non plus...

de même *je fus* sera remplacé dans *je fus parti* par son équivalent *j'ai été* : d'où *j'ai été parti*. » Et c'est ainsi qu'il existe en fr., à la voix active, une double surcomposition avec *eu* et avec *été*.

Je n'essayerai pas de vérifier si, en fr., les choses peuvent être décrites de la sorte, dans l'ordre de la diachronie ou dans celui de la synchronie. Je dirai simplement qu'en w. elles se présentent d'une tout autre manière.

Dans notre dialecte, *il a avou fêt* 'il a eu fait, il a eu terminé', p. ex., n'est nullement le substitut ou l'équivalent de *il oût fêt* 'il eut fait' : ces deux formes coexistent, avec des emplois différents ; on dit *il A AVOU FÊT po cwand n's-AVANS RUV'NI* 'il a eu fini pour quand nous sommes revenus', mais *il oÛt FÊT po cwand n' RUV'NINS* 'il eut fini pour quand nous revînmes'. On aurait tort, d'autre part, de considérer que *il a avou fêt* = *il a fêt + avou*, car il est impossible de dissocier *avou* de *a* : les deux mots constituent, de toute évidence, une forme de l'aux. « avoir ». La seule bonne façon d'analyser *il a avou fêt*, forme surcomposée de « faire », la voici : *il a avou* (pa. ind. de l'aux.) + *fêt* (ppas. du v. conjugué). *il a avou fêt* est une forme surc. parce que, comme le dit Tesnière, son aux. est lui-même composé ; et c'est cet aux. qui indique à quel temps nous avons à faire : il s'agit d'un pa. ind. surc.

En principe, dans notre dialecte, chaque temps composé actif peut avoir à côté de lui une forme surcomposée, de sorte qu'il existe, à la voix active, un véritable système de temps surc. :

Indicatif	passé indéfini	<i>il a avou fêt</i>
	plus-que-parfait	<i>il aveût avou fêt</i>
	futur antérieur	<i>il arê avou fêt</i>
	passé antérieur	* <i>il oût avou fêt</i> (inusité)
Subjonctif	passé	<i>qu'il aye avou fêt</i>
	plus-que-parfait	<i>qu'il oÛhe avou fêt</i>
Conditionnel	passé	<i>il areût avou fêt</i>
Participe	passé	<i>tot-z-avant avou fêt</i>
Infinitif	passé	(<i>d'avant d'</i>) <i>aveûr avou fêt</i>

N. B. L'impératif passé surc. (**aye avou fêt*) n'est pas seulement inusité, mais inconcevable¹.

Les formes surc. existent aussi à la voix passive, au moins pour certains temps, où l'on voit se succéder les ppas. *avou* 'eu' et

¹ La surcomposition se présente naturellement de la même façon à la forme pronominale, puisque celle-ci se conjugue avec l'aux. « avoir » : p. 44. Ex. : *i s'a avou lîéé*, *i s'areût avou batou*, etc.

stou 'été' : « *cwand k'il arint avou stou batous* 'quand ils auraient eu été battus' = cond. pa. surc.; remarquez les trois ppas. qui se suivent. Il s'agit là d'un cond. pa. surc. passif. Voici un subj. pa. surc. à la même voix : « *davant k'i n'aye avou stou batou* 'avant qu'il n'ait eu été battu'. Cp. fr. *dès qu'il a eu été lavé*.

Tels sont les deux types de formes où l'on observe une véritable surcomposition; et, somme toute, ces deux types n'en font qu'un : à la voix passive comme à la voix active, la surcomposition se fait à l'aide de l'aux. « avoir » conjugué lui-même à un temps composé, et, aux deux voix, la valeur des formes surc. est identique.

Le w. ignore donc la surcomposition avec l'aux. « être »¹. À la voix passive ordinaire, dans *il a été battu* 'il a été battu' p. ex., et à la voix active, dans une phrase comme *il a stou vite vuni* (marquant l'état, non l'action), l'aux. « être » est aussi à un temps composé, mais il n'y a pas pour cela surcomposition : chacun sait qu'au passif, même les temps simples (prés., etc.) comportent un aux.; et dans les temps composés marquant l'état, le dernier ppas. équivaut à un qualif. attribut, et il n'est pas à proprement parler un élément de la forme verbale (cp. *il a stou vite GRAND*).

À vrai dire, ce dernier cas demanderait une explication : en effet, *il a stou vite vuni* 'il a été vite venu' (état) ne peut être dissocié de l'ex. fr. *j'ai été parti*, où Foulet (citation p. 70-71) voyait un surc. avec l'aux. « être »; et il ne peut, d'autre part, être séparé de *il a avou vite vuni* 'il a eu vite fait l'action de venir', forme surc. avec « avoir »². Ce dernier rapprochement me paraît vraiment suggestif : nous y reviendrons.

— **Emplois des temps surcomposés.** — Il faut distinguer trois emplois, peut-être même quatre :

1° Dans leur emploi prob. le plus fréquent, les temps surc. marquent, selon l'expression de DP 5, 292, le « bisantérieur », c.à.d. l'antérieur antérieur : « L'emploi-clef, disent DP ib., c'est celui où le bisantérieur figure dans une subordonnée temporelle pour représenter un fait plus ancien que le fait principal exprimé par un antérieur pur. Cet emploi est parallèle à l'emploi de l'antérieur pur par rapport au tiroir canon... » Ainsi fr. *quand j'ai eu DÉBUNÉ*, je suis sorti, parallèle à *quand j'ai DÉBUNÉ*, je sors. Cp. l'expli-

¹ Voyez pourtant p. 77, n. 2, où l'on signale une surcomposition avec « être » dans la langue des archives. Mais il s'agit simplement de la voix passive.

² Pour l'action et l'état, cf. emploi des aux., p. 40 sv.

cation de G. de Poerck, *Essai sur la morph. du v. fr.*, 1946, p. 8 : « les surcomposés se comportent vis-à-vis des composés correspondants comme ceux-ci vis-à-vis de leurs simples, c.à.d. en définitive comme le passé composé vis-à-vis du présent. » À côté du système des temps simples, il existe donc un système de temps composés et un système de temps surcomposés, et l'on peut, avec de Poerck encore, ib., admettre une opposition « temps surc. — t. composés — t. simples ».

À ces observations, je ne vois rien d'essentiel à ajouter. Pour ce qui concerne l'emploi que j'étudie ici en premier lieu, je ferai simplement ces deux remarques : dans les phrases à deux membres du type ci-dessus, les temps surc. m'apparaissent comme des temps relatifs, et au surplus, ils unissent à la valeur du « bisantérieur » l'aspect de l'accompli : ils indiquent que l'action est achevée par rapport à un certain moment, qui, lui, s'exprime normalement dans les temps composés correspondants. Ainsi, dans le w. « *cwand dj'A AVOU D'DJUNÉ*, *dj'A MOUSSÉ foû*, l'action de déjeuner, exprimée au pa. ind. surc., est antérieure et achevée par rapport à celle de sortir, exprimée au pa. ind. ordinaire; si le v. « sortir » était au prés., on dirait « *cwand d'A D'DJUNÉ*, *dju MOUSSÉ foû*, avec « déjeuner » au pa. composé (ind.). Que l'aspect d'achèvement soit très net dans les temps surc., une petite comparaison le montrera : « *dj'AVÈT MAGNI d'avant k'i n' ruv'nahe* = 'j'avais mangé, c.à.d. fait l'action de manger, avant qu'il ne revint'; mais « *dj'AVÈT AVOU MAGNI d'avant k'i n' ruv'nahe* = 'j'avais eu mangé, c.à.d. terminé l'action de manger, avant -'.

Ex. : « *d'on cōp k'il A AVOU MAGNI*, *i nn'a nn'alé* 'dès qu'il a eu mangé, il s'en est allé'; « *ça s'a passé telfi après k'il A AVOU v'ni* 'ça s'est passé peut-être après qu'il a eu venu'; « *il aré avou du l' chance*, *lu, cwand l' aré avou tot fêt* 'il aura eu de la ch. lui, quand il aura eu tout fait, c.à.d. au bout du compte'; « *dj'esté prète po rustinde cwand dj'ÔTHE AVOU FÊT ôte tchue* 'j'étais prête pour repasser quand j'eusse eu fait, c.à.d. quand j'aurais eu fait autre chose'.

On recueillerait des ex. analogues non seulement dans les autres parlers du domaine lg., mais prob. dans tous ceux de la B. R., ainsi que dans nos français régionaux : dans EP, notamment au verset 14 (après qu'il eut tout dépensé, -), on a souvent un passé surc. au lieu du pa. antérieur dans les régions où le pa. défini a disparu (Hainaut, Brabant, Namur, sud du Luxembourg); pour le lg., cf. M. Fabry, *Gramm. pratique du w. lg.*, 1951, p. 32-33; pour

le nm., Léonard, *Sage di créjûte* 36-7; ard. *quand Dêpe A YU bin RACOVUR lès brêjes* Avenue [Ne 9], ND 1, 16 'quand D. a eu bien recouvert les brèves'; — fr. rég. *quand nous AVONS EU PRIS la ville d'Ulme* Grognaards 85; *après qu'elle A EU AVALÉ sa bouchée* Quernol, Lambert... 6; voy. aussi, avec « être », *sitôt que nous AVONS ÉTÉ ARRIVÉS* Grognaards 82, *on croyait déjà qu'il AURAIT ÉTÉ VENU aujourd'hui* (Seraing, 1944).

2° Souvent aussi, les temps surc. expriment l'action achevée sans qu'ils se trouvent en relation avec un autre temps, par rapport auquel ils marqueraient l'antériorité. Ex. : « *vos vèyoz bin k' dj'A AVOU FÊT, don?* 'vous voyez bien que j'ai eu fini, n'est-ce pas?' (= vous pensiez que je n'aurais pas fini à tel moment et -); « *i n'ARÉ nin AVOU FINI, mêlans* 'il n'aura pas eu fini, probablement' (s.-e. au moment de revenir). Si, dans les phrases de ce genre, le temps servant de repère fait défaut, c'est une question de formulation; il existe implicitement dans la pensée.

Il est un autre cas où le repère manque tout à fait, même intérieurement. C'est lorsque les temps surc. sont employés avec une indication temporelle pour marquer l'achèvement rapide de l'action : *dju l'a on pô pris, èt, d'on cōp, dju l'A AVOU PIÈRDU* 'je l'ai pris un peu [sc. un médicament], et, tout de suite, je l'ai eu perdu'; *dj'A d'on cōp AVOU MAGNI* 'j'ai eu mangé tout de suite'; *i l'ÔTHE AVOU FÊT so rin do monde du tins* 'il l'eût [= aurait] eu fait en un rien de temps'; *i nn'A AVOU vite TOUMÉ* 'il en a eu vite tombé' (sc. de la neige).

En fait, l'emploi illustré par les ex. du 2° ne peut être séparé de celui étudié au 1°; ici et là, les temps surc. ont la même valeur : ils servent à exprimer l'aspect de l'accompli.

Pour le 2° comme pour le 1°, on trouverait des ex. un peu partout dans les parlers b.-r. et dans nos français régionaux.

3° Souvent, enfin, un ppas. « eu » supplémentaire figure dans des formes surc. sans que celles-ci paraissent lui devoir une nuance bien particulière qui les distinguerait des formes composées correspondantes. Chose remarquable, il s'agit toujours du conditionnel ou du subj. passé — parfois aussi de l'ind. plus-que-parfait — exprimant l'irréel dans des prop. ou des phrases qui se rapportent au passé. Ex. : « *cwand dj' pârîhîns*, *dj'ÔTHE bin AVOU ATCH'TÉ l' part d-à tos les-êtes* 'quand nous partagerâmes [les biens de la famille], j'aurais [litt. j'eusse] bien (eu) acheté la part de tous les autres

[sc. enfants]'. Dans ce temps surc., on ne perçoit aucune valeur d'antériorité : les actions de partager et d'acheter sont simultanées (voy. *cwand*); on n'y reconnaît pas non plus l'aspect d'accompli sous la forme si nette et si sensible qu'il avait dans les deux premiers cas; à première vue, on dirait aussi bien *dj'ôthe bin atch'té* 'j'aurais bien acheté' : la suppression de *avou* semble ne rien enlever à la phrase.

Ces remarques valent pour les ex. suivants, qui sont de types divers :

« *s'il ARÈT AVOU MOURI*, *il arêit stou bin ureûs* 's'il aurait eu *mouru, c.à.d. s'il était mort, il aurait été bien heureux'; « *s'il ARÈT AVOU SAVOU k'i nn'arêit po catwace cints*, *i n' lès-arêit nin pris* 's'il aurait eu su, c.à.d. s'il avait su qu'il en aurait pour quatorze cents [francs], il ne les aurait pas pris'; « *s'il ARÈT AVOU FÊT mêyéûr*, *dju l's-ARÈT AVOU STOU say* 's'il aurait eu fait meilleur, c.à.d. s'il avait fait m., j'aurais (eu) été les essayer'; « *dj'ARÈT bin AVOU D'HYNDOU avou vos-êtes* 'j'aurais bien eu descendu, c.à.d. je serais bien d. avec vous autres'; « *dju n'arêit nin dit k' Défossé aveût one po vèy çou k'il ARINT AVOU DIT* 'je n'aurais pas dit que D. en avait une pour voir ce qu'ils auraient (eu) dit'; — « *su dj' l'ÔTHE AVOU D'MANDÉ, on m' l'ÔTHE AVOU D'NÉ* 'si je l'eusse (eu) demandé, on me l'eût (eu) donné, c.à.d. si je l'avais demandé, on me l'aurait donné'; « *mu papa ÔTHE bin AVOU PRIS mès stêch po nn'aler* 'mon père aurait bien (eu) pris mes sacs pour s'en aller'; « *êle l'ÔTHE AVOU DIT* 'elle l'eût (eu) dit, c.à.d. elle l'aurait dit'; « *k'ôthiz-v' AVOU PINSÉ?* 'qu'eussiez-vous (eu) pensé?'; — on dirait aussi, avec l'ind. p.-q.-p., « *s'il AVEÛT AVOU FÊT bon*, - - 's'il avait (eu) fait bon'.

Comme les deux premiers, ce troisième emploi doit être largement répandu dans nos parlers. En voici un ex. namurois : « *si dj' l'AVICHE RÛ SEÛ, dji n't AURÈVE nin IÈT STI Fosse* [Na 109] 'si j'eusse (eu) su, je n'y aurais pas (eu) été'. Et en voici des ex. lg. du 18^e s. : « *s'ille ÈÛHE AVOU STU RÈFÛZÈYE* 1743 Pasquille Pondant (dossier J. Haust), v. 276; « *L'on-z-ÈÛHE AVOU POLOU tchâzi* ib., v. 602 'qu'on eût eu pu choisir'.

Peut-être, en lisant nos ex., a-t-on cru remarquer que, parfois, le temps surc. contenait une nuance d'antériorité : ainsi dans la première phrase, où « mourir » précéderait « être heureux » comme un fait précède sa conséquence. Mais non : en réalité, la succession chronologique n'est nullement indiquée (voy. la conj. « si »); seule est sensible la valeur d'irréel. On perçoit toute l'exactitude de cette

remarque quand on voit, dans certains ex., le temps surc. figurer dans la principale seule (voy. la phrase expliquée au début du 3^e) ou figurer à la fois dans la subordonnée et dans la principale. Comparez la phrase suivante, où la sub. en « si » marque nettement l'antériorité : « *eu n's-oûhins avou Magni cwand k'i n'a, nos n'oûhins n'm'ale avou lu 'si nous eussions eu mangé [= fini de manger] quand il vint, nous fussions partis avec lui* ».

Quant à l'aspect d'accompli, il n'apparaît généralement guère, lui non plus, et cela se comprend d'autant mieux que le t. surc. s'emploie ici dans des phrases exprimant une supposition irréaliste, c.à.d., p. ex., une action dont on ne doit pas, à première vue, considérer l'achèvement.

Comment faut-il donc, dans ce troisième cas, justifier la présence de « eu » ? Si ce ppas. ne confère pas au temps surc. les nuances habituelles d'antériorité ni d'achèvement, est-il donc privé de toute signification, dépourvu de toute utilité ? On a peine à le croire. En tout cas, il faudrait expliquer l'insertion de cette forme participiale apparemment superflue.

Il est remarquable que, dans les ex. de ce 3^e, l'emploi d'un temps surc. coïncide toujours avec l'expression de l'irréel : de toute évidence, c'est parce qu'il s'agit d'exprimer l'irréel que le temps surc. se substitue au temps composé ordinaire. Quel est donc l'élément caractéristique des temps surc. qui permet cette substitution ? Est-ce leur faculté de marquer l'antériorité ou leur faculté de noter l'aspect d'achèvement ? Sans doute est-ce la valeur d'accompli qui a ménagé la transition d'un usage à l'autre : employés à propos d'une action qui « aurait eu lieu », le cond. et le subj. pa. surc., et aussi l'ind. pp. surc., ont l'avantage de présenter cette action non seulement comme se produisant, mais comme achevée.

[4^e] Il faut ajouter, enfin, que la surcomposition connaissait autrefois dans nos régions un usage qu'elle n'y connaît plus aujourd'hui. Dans la langue de nos archives, aux 16^e et 17^e s., et p.-é. plus tard encore, on rencontre fréquemment des ex. comme ceux-ci : 1568 « *il dist : « Taisez-vous ! Celle qui AT EU EMPRONTÉ ledit charmart [= vêtement] a ses nopces, l'ai desrobé sains autre. »* A. Roanne 36, 93 v^o ; 1600 « *ledit Renson doit AVOIR HEU APPELLÉ Jacquemin - bougre ib. 29, 1136a ; 1640 « *consideré que ledit Lambert AT HEU AMENNÉ chez sondit pere du meuble provenant du costel de sa femme ib. 8, 194 ; 1660 « *ayant déclaré ledit vendeur d'AVOIR EU LOUÉ la piece pretouchée ib. 10, 292.***

Les t. surc. se sont-ils jadis employés de la sorte dans notre dialecte oral ? C'est très probable. En effet, dans l'ex. de 1568, *at eu empronté* figure dans une citation, c.à.d. dans des paroles reproduites telles quelles. Au surplus, on trouve, dans un ancien texte liégeois, l'ex. suivant : *assûrément k' po nos pêchiâ Dièw l'A-AWOU longtins CATCHI E. 1700, v. 940* « assurément que pour nos péchés Dieu l'a (eu) longtemps caché ».

Si cet emploi n'existe plus dans le gl. actuel, il existe encore ailleurs : on le trouve en France, dans les régions provençales et franco-provençales notamment, où sont courantes les phrases comme celles-ci : *je l'ai bien eu fait, vous l'avez bien eu connu*. Les formes surcomposées sont considérées comme possédant trois types d'emplois principaux ; les deux premiers correspondent à nos 1^o et 2^o ; nous avons ici le troisième : il s'agit d'un usage « absolu », qu'il est tentant de considérer comme dérivé des autres et comme postérieur aux autres, mais qui peut être aussi ancien qu'eux on en a vu l'origine particulière !

Une question vient naturellement à l'esprit : notre 3^o et notre 4^o ne constitueraient-ils pas, par hasard, un seul et même cas ? La chose est possible, et même probable ; mais, le 4^o étant aujourd'hui disparu, le 3^o doit être en rapport, dans l'ordre de la synchronie tout au moins, avec le 1^o et le 2^o, qui sont intimement apparentés et qui représentent maintenant, et peut-être même depuis toujours, la valeur essentielle des temps surcomposés ².

— Origine des temps surcomposés. — En fr., les temps surc. existent depuis le m. à., et ils sont usuels auj. dans le langage parlé. Pour ce qui concerne leur origine, la théorie la plus courante est celle qu'a formulée L. Foulet, Romania 51, 203-252. Quoique le ppp. surc. *j'avais eu fini* apparaisse dans les textes deux siècles avant le passé *j'ai eu fini*, Foulet affirme :

« ... celle que soit l'hypothèse qu'on adopte pour expliquer l'apparition du ppp. *j'avais eu fini* — qu'on le dérive de *j'ai eu fini*, ou bien,

¹ Pour des précisions supplémentaires, cf. CORNU, o. c., et NILSSON- EHLE, l. c., 168.

² Dans ce passage de nos archives, on voit le v. « être » conjugué avec lui-même comme il ne l'a prob. jamais été dans nos patois : 1717 « *comme celles [sc. les tailles] - ne sont ESTÉ PAYÉES - et que les sartages - ne SEROIENT ESTÉ DEVALRÉS* A. Roanne 13, 309 « les essarts n'auraient été moissonnés ». Est-ce par une sorte d'hypercorrectisme qu'ici « être » a été substitué à « avoir » ? En tout cas, il s'agit simplement là de la surcomposition qui est normale aux temps composés de la voix passive.

comme il est plus indiqué de le supposer jusqu'à découverte d'exemples plus anciens du passé, qu'on lui assigne une origine indépendante — il est clair que c'est le recul du prétérit (*j'eus*) devant le parfait (*j'ai eu*) qui, dans tous les cas, a ouvert la porte aux formes surcomposées (p. 215).

Sans doute les formes surcomposées n'apparaissent que là où la langue doit parer aux conséquences qui résultent de la disparition du prétérit [...]. Le fait essentiel est [...] la transformation [du] passé indéfini, qui est originellement un parfait, en un prétérit » (p. 244).

La théorie de Foulet se retrouve, formulée avec plus ou moins de netteté, chez divers auteurs : Nyrop 6, 308 ; PL 484 ; Meriggi, ZRP 50, 138 sv. ; Dauzat, *Hist. de la langue fr.* 304. Pour en faire la critique, il faudrait étudier la surcomposition dans le temps et dans l'espace. C'est une tâche que je ne puis entreprendre ici. Mais il suffit de considérer l'explication à la lumière des faits décrits plus haut pour en percevoir toute la faiblesse ou toute l'insuffisance.

Tenant pour déterminante la disparition du pa. déf. ou la transformation du pa. ind., la théorie de Foulet paraît forcément sujette à caution lorsqu'on se rappelle les faits suivants : 1^o certaines formes surc. remontent au m. à. (13^e s.), à une époque où le pa. déf. (prétérit) était encore en pleine vie ; c'est là sans aucun doute une difficulté chronologique ; 2^o les formes surc. avec « eu », courantes auj. en gl. et en lg., y coexistent avec le pa. déf. (prétérit) et avec le pa. ind. (qui reste un parfait dans beaucoup de cas) : cette coexistence prouve que les formes surc. peuvent naître sans que le pa. déf. soit mort ou mourant et sans que le pa. ind. prenne un rôle de prétérit ¹.

A ces deux difficultés, on peut en ajouter une troisième : quoique, dans le langage, un phénomène accidentel puisse s'étendre au point de devenir une ressource d'un usage régulier, ne serait-il pas étrange que la disparition du pa. déf. eût fini par entraîner la création de tout un système de temps surc. possédant une autre valeur fondamentale que le pa. déf. ?

La théorie de Foulet a, du reste, été sérieusement critiquée par le syntacticien hollandais C. de Boer dans la première de ses *Études*

¹ CORNU, qui reste fidèle en somme à la théorie de FOLET (cf. ci-dessous, p. 80, n. 1), constate, p. 235, que « la fréquence de l'emploi des formes surc. semble être, dans les patois, fonction de l'état de décadence du passé simple et du passé antérieur ». Seulement, pour notre province de Liège, où ces deux passés sont bien vivants, il déclare, p. 206, ne pas connaître d'ex. de la construction surcomposée ! Lacune vraiment malheureuse dans une documentation remarquable par ailleurs.

de *synt. fr.*, R. de ling. rom. 3 (1927), p. 283-295. A la thèse historique de Foulet, de Boer substitue une thèse proprement linguistique, dont il a donné récemment, dans sa *Synt. du fr. mod.*, 1947, p. 203 (de même dans la 2^e édition, 1954, p. 92-93), l'exposé que voici :

1^o Exemples :

1. *J'ai eu blessé* (renforcement de : *J'ai blessé*).
2. *J'avais eu blessé* (renforcement de : *J'avais blessé*).
3. ...

Tous ces renforcements accentuent la nuance de « réalisation » du fait « passé ». Il s'agit de ce besoin d'expressivité qui combat l'usure inhérente à tout signe linguistique beaucoup employé. On retrouve ces formes dans d'autres langues, par exemple dans les patois des provinces méridionales néerlandaises.

Il y a aussi des formes modales renforcées :

6. *Vous auriez eu fini demain avant lui, si vous aviez (eu) commencé plus tôt ;*
7. *Vous eussiez eu fini demain avant lui, si...*

^{2^o} Voici des exemples qui proviennent qu'il s'agit toujours, lorsqu'on emploie le passé indéfini surcomposé, de « réalisation définitive » :

J'ai eu vendu des cartes à 5 sous la douzaine (= « Hélas, je ne les vendis plus à ce prix-là ») ; ...

Puis-je dire combien de telles explications me paraissent inadéquates ? Il ne saurait être question, en tout cas, de voir dans les formes surc. un simple renforcement provoqué par le besoin d'expressivité ou par l'usure d'un signe. Non ; ce qui me paraît vraiment essentiel dans la surcomposition, c'est la possibilité qu'elle offre d'exprimer nettement l'antérieur et l'accompli. Mais il faut reconnaître à de Boer le grand mérite de poser le problème largement — comme il doit être posé.

— Il importe de considérer, en effet, non seulement que les formes surc. existent dans divers idiomes, mais qu'elles y constituent le plus souvent tout un système. Contrairement à ce qu'on croit d'habitude, c'est bien ainsi qu'elles se présentent dans le fr. lui-même, du moins dans le fr. courant : cf. DP 5, passim, qui citent même les bisantérieurs *ayant eu entendu* (p. 310) et *il eut eu fini* (p. 455), à vrai dire dans des ex. écrits dont le fr. actuel ne fournirait pas les analogues. Elles existent en outre dans maints dialectes fr., d'ordinaire en une série complète et cohérente : Franz II, 24, n^o 43 ; Dobschall 53-58 ; Duraffour 65 ; Ahlborn 58-9 ; GPSR 2, 161, v^o avoir ; Ronjat 3, 202 ; Alibert, *Gram. occit.*, 1935, 307-8 ; —

le type « j'ai eu fini » apparaît même dans certains parlers de l'Italie du nord (Piémont) : Rohifs 2, 480-1¹.

Les usages diffèrent naturellement dans l'espace, comme ils ont dû varier dans le temps. Nous nous bornerons ici à expliquer les faits de notre dialecte. Mais comme une situation identique semble régner sur un vaste territoire, nous pouvons escompter qu'en cherchant son origine sur la base des données wallonnes, nous ferons des observations valables pour d'autres régions, proches et même lointaines.

Ne considérons donc que la surcomposition avec « avoir », celle que le gl. connaît. Elle sert essentiellement, nous le savons, à marquer l'antérieur et l'accompli. Dans cet usage, elle est pratiquement indispensable, irremplaçable². Le fait a été signalé : LB 1, 450 observent que les formes surc. sont parfois nécessaires pour exprimer exactement le rapport chronologique des faits. En fr., « si tu avais eu écrit ta lettre quand je suis venu » est tout autre chose que « si tu avais écrit ta lettre... » ; le ppas. *eu* possède une valeur évidente, et la forme qui le contient ne peut être remplacée par une autre. De même, en w., si l'on compare les phrases suivantes :

cwand k'il a fêT, i r'vint 'quand il a terminé, il revient'

cwand k'il a avou fêT, il a ruv'ni 'quand il a eu terminé, il est revenu'

cwand k'il arê fêT, i r'vint 'quand il aura terminé, il reviendra'

cwand k'il arê avou fêT, il arê ruv'ni 'quand il aura eu terminé, il sera revenu'

on constate que les temps surc. sont absolument nécessaires quand il s'agit de rendre une action qui en précède une autre, rendue elle-même par un temps déjà composé, c.à.d. lorsqu'ils sont antérieurs et corrélatifs à des temps déjà composés.

Pour déterminer l'origine de la surcomposition avec « avoir », l'existence d'un cas où les temps surc. sont irremplaçables me paraît être un élément vraiment significatif, décisif même. On ne peut douter, me semble-t-il, que la surcomposition ait été créée pour indiquer, dans ces conditions précises, l'antérieur et l'accompli. N'est-il pas raisonnable, en effet, de croire que la surcomposition s'est créée pour répondre à un besoin, pour remplir une fonction,

¹ Voir maintenant, pour les dialectes du domaine gallo-roman, CORNU, *o. c.*, chap. II.

² Il s'agit des emplois étudiés dans notre 1^o et notre 2^o.

et cela justement dans les conditions où elle ne pourrait être remplacée aisément !

— On se tromperait, d'ailleurs, si l'on croyait que la langue a construit la surcomposition sur nouveaux frais, c.à.d. à l'aide d'éléments auxquels elle allait donner une valeur qu'ils n'avaient jamais eue auparavant. En réalité, elle a simplement étendu, dans le plan de la morphologie, une valeur que l'aux. « avoir » y avait déjà et qu'il tenait de son origine lexicologique. DP 5, 68 sv., ont montré comment, à partir de son sens primitif, déjà latin — possession, largement comprise — « avoir » a accédé à l'auxiliarité. Une des valeurs normales de ce verbe, même comme verbe ordinaire, c'est l'expression de l'action achevée, du fait acquis (d'où son emploi, dans beaucoup de langues indo-europ., pour indiquer le passé : J. Vendryes, *Mélanges Van Ginneken*, 1937, 85-92, et aussi Bull. soc. ling. Paris 42, 5) : ainsi en w., quand on dit *nos l'AVANS d'vins* 'nous l'avons dedans, c.à.d. nous sommes parvenus à le mettre dedans, à le faire entrer' (usage courant dans nos patois). Et c'est au fond cette valeur qu'il garde comme auxiliaire : cp. la phrase précédente et celle-ci, *nos l'AVANS batou* 'nous l'avons battu', temps composé, et, dans la suivante, les deux membres parallèles, dont le dernier contient un temps surc. : *il ARÈ AVOU [du l' chance], cwand l' ARÈ AVOU [tot fêT]* 'il aura eu de la chance, quand il aura eu tout fait'.

Depuis les origines, l'aux. « avoir » s'emploie, en Gaule romane, pour marquer l'accompli : voyez le pa. ind. « j'ai mangé » et les autres temps composés, p. ex. w. *dj'arê magni d'vant vos* 'j'aurai fini de manger avant vous' ; voyez aussi le passé antérieur dans ces deux ex., notamment dans le second, où il succède d'une façon frappante à des présents historiques : *dju l'volêe dumer à l' grande*

¹ CORNU tient compte aussi du facteur fonctionnel ; il écrit, p. ex., dans son dernier paragraphe, p. 250 : « Bien que la mise en emploi des formes surc., dans leur usage normal [= nos 1^o et 2^o], n'ait été possible en fr. qu'en conséquence de l'implication du passé composé sur le passé simple, nous avons constaté en substance la nécessité de ces constructions qui [...] ne sauraient être retranchées de la langue française sans préjudice de la richesse de ses moyens d'expression. » Mais NILSSON-ÉLIE, *l. c.*, 160, est catégorique : « En fait, les surcomposés du type A [= notre 1^o] doivent être aussi vieux que la langue française : en l'espèce, le passé surcomposé a dû exister, depuis l'origine, pour exprimer une action achevée avant une autre action énoncée au passé. [...] Les surcomposés en cause ne forment en somme qu'une extension logique du système temporel propre du verbe. Ils répondent très exactement au besoin de distinguer d'une action passée une autre action 'encore

Mariye, èt dj' l'ou fêrdou, èt dju n' li d'na nin 'je voulais le donner à la grande M., et je l'eus perdu [= et voilà que je m'aperçus que je l'avais p.], et je ne le lui donnai pas' ; *on li d'mande cinq francs, èt i les dêne, èt i l's-ôut d'xê* 'on lui demande c. f., et i les donne, et il les eut donnés', c.à.d. ce fut une chose irrémédiable, il ne put jamais les ravoir.

Les temps surc. offrent simplement cette particularité de marquer l'antérieur et l'accompli par rapport à des actions ou à des moments qui s'exprimeraient déjà par des temps composés. On sait que Damourette et Pichon les désignent par le terme « bisantérieur ». Pour G. Guillaume, *Temps et verbe*, 1929, p. 20, ces formations complexes indiquent un aspect qu'on peut nommer « l'aspect bi-extensif » en considération de ce qu'il reprend en tension, au moment où elle expire, l'extension précédemment obtenue par le même moyen. « Le passé surcomposé (...) », écrit plus simplement G. de Poerck, *Essai sur la morph. du verbe fr.*, p. 19, n'est qu'un passé composé par rapport à un autre passé composé dans lequel l'aspect d'accompli, et par conséquent, jusqu'à un certain point, la valeur prétéritale, a pris le pas sur l'aspect résultatif, et par conséquent la valeur de présent. Et cela est vrai pour tous les types de surcomposés... » Ce sont là des explications qui, pour l'essentiel, tout au moins, me paraissent décisives. Et, à mon sens, si elles déterminent la position structurale ou fonctionnelle des temps surc., elles définissent aussi leur raison d'être — autrement dit, la cause de leur création.

Si elles avaient comme but premier d'exprimer le « bisantérieur », les formes surc. s'intégreraient très heureusement dans une autre perspective de notre système verbal. On se rappelle que l'opposition entre l'action et l'état se marque fréquemment par une différence d'auxiliaire : *il a v'ni* ↔ *il è v'ni* (fr. *il est venu*, dans les deux cas). Avec des temps surc., surtout lorsqu'il s'agit de v. intransitifs, le parallélisme formel s'accuse : *cwand k'il a avou v'ni* (action) ↔ *cwand k'il a stou v'ni* (état) ; *s'êlle oûhe stou v'ni* (action) ↔ *s'êlle oûhe stou toumé* 'si elle eût été bonne, elle eût été tombée [sc. une noisette mûre restée sur l'arbre]' (état) ↔ *s'êlle oûhe avou*

plus passé', et naissent spontanément grâce à la corrélation même qu'il s'agit d'exprimer. Pour notre dialecte, il me semble qu'on peut être aussi net : puisque le w. dit fort bien *cwand k'il a fêT, i r'vint* (p. 80) tout en conservant le pa. défini, il ne saurait être question de faire intervenir chez nous un empiètement du pa. composé.

toumé 'elle eût eu tombé' (action). Grâce à la surcomposition, un contraste analogue se dessine entre les voix active et passive. Au passif, on a normalement, au pa. ind., p. ex., un auxiliaire composé : *cwand k'il a stou batou, ç'a stou fini* 'quand il a été battu, ç'a été fini'. A des formes comme celle-là, les formes surc. actives correspondantes peuvent être absolument symétriques : *cwand k'il a avou batou, il a avou fini* 'quand il a eu battu [du blé, p. ex.], il a eu fini' ; cp. encore, au subj., *i l'ouûhe avou batou* 'il l'eût eu battu' et *il oûhe stou batou* 'il eût été battu'. Il est possible que ces corrélations entre *avoir* « action — actif » et *être* « état — passif » aient agi dans la création des formes surc., non pas, à vrai dire, comme une véritable cause, mais plutôt comme une circonstance propice.

— Que ces considérations suffisent à expliquer tous les cas, même dans notre parler, on n'oserait le croire. Il est possible qu'à un moment donné, lorsque la surcomposition a été bien installée dans l'usage, elle se soit étendue d'une manière automatique et inconsciente, comme une habitude. L'exemple de la Suisse romande, qui pratique une double surcomposition du type « j'ai eu eu », avec un « eu » superflétatoire, ne prouve-t-il pas de la façon la plus frappante la possibilité au moins d'une telle extension ? Peut-être faut-il expliquer de même les ex. méridionaux du type *je l'ai bien eu fait* (prov. et franco-prov., p. 77), nos ex. d'archives du type *dj'ouûhe bin avou atch'té* (ib.), et encore nos ex. vivants du type *dj'ouûhe bin avou atch'té* (prop. irréelles, p. 74). Mais, en définitive, des extensions analogiques comme celles-là ne trouvent prob. leur explication profonde que dans la valeur même des temps surcomposés.

D. LES MODES

On n'étudiera ici que l'emploi des modes dans les propositions indépendantes et principales, c.à.d. leur usage absolu. On reprendra au chapitre de la subordination (t. 3, chap. 10) leur emploi dans les propositions dépendantes.

La syntaxe wallonne des modes s'écarte de la syntaxe française sur quelques points. L'impératif, le participe et surtout l'indicatif ne méritent guère d'attention, tant leur emploi dialectal offre peu de particularités. Mais il est intéressant de fixer les positions respectives du subjonctif et du conditionnel, et surtout de décrire le rôle si original de l'infinitif. A ce dernier, nous consacrerons une section spéciale.